



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 août 2017, le préfet du Var a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la réfection de la digue Ouest du port de la Coudoulière présentée par la commune de Six-Fours-les Plages, responsable du projet.

Le projet vise à effectuer la réfection de la digue Ouest qui permet de protéger le plan d'eau portuaire des houles et courants du large.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude des incidences sur l'environnement, l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature du 10 juillet 2017, sera déposé en mairie de Six-Fours-les Plages, siège de l'enquête, pendant 33 jours, **du 4 septembre 2017 au 6 octobre 2017** afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur, Mairie – Direction Générale des Services Techniques – 2 Place du 18 juin 1940 – 83140 Six-Fours-les Plages ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.digueportcoudouliere@mairie-six-fours.fr.

Madame Régine COULON, Assistante technique à la CRAM (E.R.), désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les jours suivants :

Lundi 4 septembre 2017	8 h 30 – 11 h 30
Mercredi 13 septembre 2017	13 h 30 – 16 h 30
Mardi 19 septembre 2017	8 h 30 – 11 h 30
Jeudi 28 septembre 2017	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi 6 octobre 2017	13 h 30 – 16 h 30

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de Philippe LLIBANEZ (04 94 34 93 93) représentant le responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête, de l'avis d'enquête, des avis de l'autorité environnementale et du Conseil National de la Protection de la Nature et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques/environnement/projets d'aménagement impactant l'environnement). Cette consultation pourra également se faire depuis poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Six-Fours-les-Plages, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var accordera ou refusera l'autorisation de réfection de la digue Ouest du port de la Coudoulière, par voie d'arrêté.